

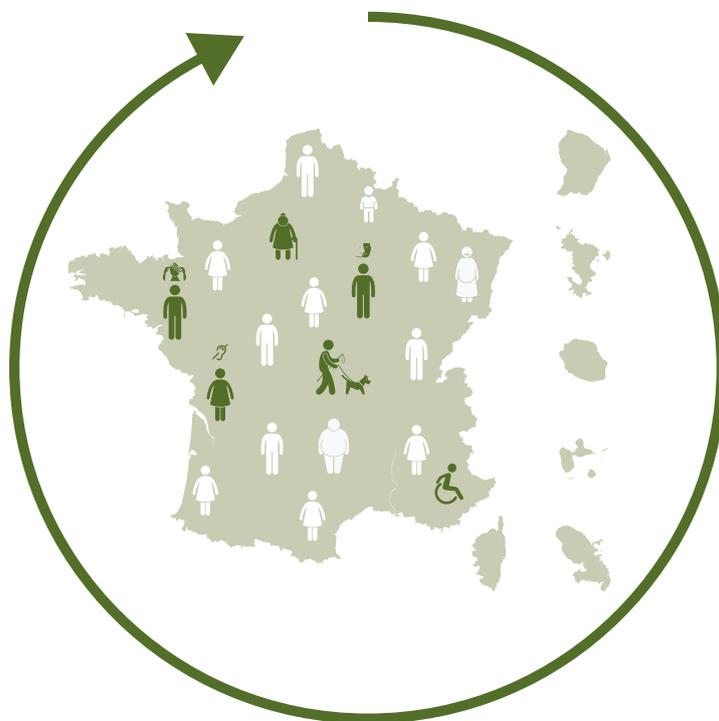


SOCIÉTÉ INCLUSIVE

L'accès à tout pour tous avec tous.

Petite enfance | École | Formation | Travail
Logement | Loisirs | Vie affective, intime et sexuelle ...

VERSION FACILE À LIRE



 **APAJH**
Fédération





Les revendications de l'APAJH

Des difficultés existent encore pour les personnes en situation de handicap dans l'accès aux structures de la petite enfance ou à l'école.

Des difficultés existent aussi pour :

- les études
- entrer dans une entreprise
- faire du sport dans le club du quartier
- aller au spectacle ou au cinéma
- choisir son logement
- se faire soigner
- voter comme tous les autres citoyens
- être élu
- choisir sa vie affective, intime et sexuelle
- ...



Les initiatives sont aujourd'hui décevantes. L'APAJH exige de vrais changements. Elle ne veut pas seulement entendre des discours. Le travail de certains dans différents domaines montre que c'est possible.





Quelles revendications concernant la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la formation ?



- ➔ L'accompagnement des personnes dès l'**annonce du handicap**.
Le **diagnostic précoce** du handicap.
- ➔ L'accueil en **établissement dès le très jeune âge**.
Les parents peuvent donc continuer de travailler.
- ➔ La **scolarisation avec tous**, et non pas dans des lieux spécialisés : école, collège, lycée, lycée professionnel, ...
- ➔ L'augmentation du nombre de **places en SESSAD**.
Les professionnels d'un SESSAD se déplacent à l'école de l'enfant.



- ➔ La prise en compte du handicap dans les **formations des professionnels** : éducation nationale, santé, sport, ...
- ➔ L'accessibilité des **outils et démarches pédagogiques**.
Les supports pour apprendre doivent être compréhensibles par tous.
- ➔ L'**organisation** des accompagnements **dans les territoires**.
Les accompagnements sont au plus près du lieu de vie des personnes.
Les professionnels du territoire coopèrent entre eux.



- ➔ Des **accompagnants scolaires** avec des bonnes conditions de travail.
- ➔ Des aides dans l'**enseignement supérieur** pour que les jeunes choisissent leurs formations.
- ➔ Des **logements** pour les étudiants.



- ➔ L'accompagnement parental en renforçant la **guidance parentale**.
Les parents apprennent leur rôle de parent pour que d'autres ne fassent pas l'éducation à leur place.



Quelles revendications concernant la vie professionnelle ?



- ➔ L'accompagnement spécifique **après 16 ans**.
- ➔ Le développement des **entreprises adaptées**.
Ce sont des entreprises spécifiques qui répondent aux besoins des personnes en situation de handicap.
- ➔ Des **passerelles ESAT/EA/Entreprises**.
Les personnes doivent pouvoir faire des allers-retours entre leurs établissements et l'entreprise.



- ➔ Des propositions pour **accompagner à la formation et à l'insertion** en sortant d'ESAT.
- ➔ Le développement des **dispositifs « emploi accompagné »**.
Les personnes sont accompagnées à la fois par leur établissement et par un référent dans l'entreprise. Le référent l'aide dans son travail.



- ➔ L'accès aux droits gérés par **Pôle emploi**.
La création de référents aux agences Pôle emploi. Ils connaissent le handicap, et le droit des personnes concernant la formation et le travail.



- ➔ Les **validations d'acquis d'expérience** et la reconnaissance des acquis d'expérience.
L'expérience des personnes est prise en compte pour qu'elles trouvent plus simplement un emploi.
- ➔ La **création d'espaces** pour échanger et accompagner les souhaits d'évolution et de formation des personnes. Ces espaces sont près du lieu de vie des personnes.



- ➔ La prise en compte de l'avancée en âge des travailleurs. La prise en compte de leur **passage à la retraite**.





Quelles revendications concernant la vie sociale ?

- Des **logements inclusifs**, même pour les personnes peu autonomes.
Le logement est dans la ville.
Le logement est adapté aux situations de handicap.



- L'augmentation du nombre de **logements accessibles**.
- La création de **mesures** pour inciter les loueurs à rendre accessibles les logements.
- L'attribution de la **PCH** avec des règles plus souples.
- La création d'un **droit au logement inclusif**.



- **Des ressources** supérieures au seuil de pauvreté.
Les personnes ont suffisamment d'argent pour vivre une vie digne.

- L'accès au dispositif de **droit commun** :
l'accès au sport, à la culture, aux loisirs, ...



- **L'accessibilité des transports**.
Il est nécessaire de parler des financements des transports spécialisés.
Le transport ne doit pas réduire le choix de vie de la personne.



- L'accès **à la prévention et aux soins**.
L'accès aux mêmes dispositifs que les autres.
Les professionnels de santé sont formés au handicap.
Les différents organismes coopèrent pour proposer un meilleur accompagnement.



- Le droit à une **vie affective, intime et sexuelle choisie**, pour tous.
Les lieux collectifs doivent être adaptés.
Les professionnels doivent être formés.



- L'accompagnement des **personnes avancées en âge**.
Les accompagnements sont adaptés à l'âge des personnes.



- L'accès au numérique pour tous.
Il doit être égal pour éviter les risques de **fracture numérique**.
Chaque nouvel outil doit être conçu aussi pour les personnes en situation de handicap.



- Le **respect de l'ensemble des droits** des personnes en situation de handicap. Leur parole, et leur capacité d'agir doit être mis en avant.





Quelles revendications concernant l'organisation des réponses d'accompagnement ?



- ➔ L'**organisation dans les territoires** des accompagnements.
Les accompagnements répondent aux besoins des personnes.
Les accompagnements sont au plus près du lieu de vie des personnes.



- ➔ Le fonctionnement des structures en **dispositifs ou plateformes**.
Les personnes peuvent passer d'un établissement à l'autre en fonction de ses besoins et de ses attentes.
Ce fonctionnement permet la continuité du parcours de vie des personnes.



- ➔ Les **solutions de répit** pour éviter l'épuisement des familles.
Ces lieux permettent aux familles de prendre du temps pour elles.



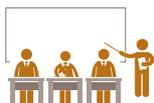
- ➔ La prise en compte de l'expertise **des pairs-aidants**.
Les pairs-aidants sont des personnes qui ont vécu ou vivent la même situation de handicap, ou la même maladie.
Ils peuvent partager leurs expériences et leurs compétences.



- ➔ La simplification des autorisations des établissements pour proposer plus de **prestations** aux personnes.



- ➔ Des **échanges équilibrés** entre les financeurs et les gestionnaires des établissements.
L'offre d'accompagnement sera plus adaptée aux personnes.
La qualité de l'accompagnement est garantie.



- ➔ La **formation des professionnels** pour mettre en place les nouvelles pratiques d'accompagnement.

Remerciements

- **FALC | Relecture**

Thierry DELLAC (Personne accompagnée) - Fabrice GAU (Educateur) du Foyer d'Hébergement Strada-Vittez (81)

- **BRILLE | Adaptation**

Mylène TRIARD (Adaptatrice de documents) du Pôle sensoriel de Saint-Quention (02)



www.apajh.org

